

CaP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 997
VENDREDI 5 AVRIL 2013

Dispensé de timbrage BREST CTC

La ratification, maintenant

Le 23 avril 2012, François Hollande était en Bretagne. D'abord à Quimper puis à Lorient où il a déclaré : « Enfin, je suis en Bretagne, en Bretagne fière de sa langue, fière de sa culture, fière de son histoire, qui attend depuis des années que l'État, enfin, ratifie la charte des langues minoritaires et régionales. Eh bien, nous le ferons ensemble ! Et nous ferons en sorte que la langue française ne soit en aucune façon menacée, mais que la langue bretonne puisse être enseignée, parlée, diffusée, comme les langues minoritaires. Voilà le message que je voulais vous adresser ici, amis bretons ».

En Bretagne, les parlementaires socialistes n'entendent pas en rester là et plusieurs initiatives ont été prises pour qu'une solution soit rapidement trouvée.

Car il s'agit d'une revendication forte du mouvement breton. Même si l'apprentissage du breton n'est, aujourd'hui, pas menacé, l'insécurité juridique peut permettre des interprétations législatives qui pourraient se révéler très graves.

Dans un courrier adressé au premier ministre, une quinzaine de parlementaires socialistes bretons ont rappelé que **« les langues et les cultures de France ne constituent pas un repli sur soi mais représentent bien des moyens d'ouverture sur nos voisins européens. Il nous faut envisager ces langues comme un trésor, une richesse ancrée dans nos territoires, attachés à leurs racines mais aussi à la République ».**

Le gouvernement a d'ailleurs préparé un projet de loi pour répondre à cet engagement de François Hollande. Le Conseil d'État, saisi de cette question, a rendu un avis négatif. Cependant, cette réponse n'a guère surpris les élus qui suivent ce dossier depuis longtemps. Déjà, le 24 septembre 1996, le Conseil d'État avait fait part de son opposition à la ratification de la charte des langues régionales.

Jean-Jacques Urvoas a demandé à pouvoir consulter l'avis du Conseil d'État, même si rien n'obligeait le gouvernement à le faire. Le président de la commission des lois ne peut pas diffuser cet avis mais il peut le commenter et indiquer que l'argumentation du Conseil d'État n'a pas changé depuis 1996.

« Cet avis qui n'est que consultatif n'est pas une surprise », a commenté le député finistérien.



« Un avis consultatif »

Il reste encore quelques semaines pour parvenir à trouver une solution : les parlementaires socialistes vont mettre à profit cette période pour rappeler l'importance de cette ratification, en Bretagne comme dans le reste du pays. 🇫🇷

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 4/04/2013



Dossier de la semaine

**La transition
écologique**



**Vie de la Fédération
Recrutement
à la Fédération**



**Interview
L'EMSAV : combien
de divisions ?**
Avec Georges Cadiou

La priorité, l'emploi

L'emploi est la priorité du gouvernement et c'est sur cette question que François Hollande demande à être jugé à la fin de son quinquennat.

La gauche est sommée de résoudre en dix mois une situation qui perdure depuis dix ans.

L'impatience des Français est compréhensible mais la mauvaise foi de l'UMP n'est pas acceptable : s'ils connaissent la solution pour relancer la croissance et développer l'emploi, pourquoi ne l'ont-ils pas appliquée lorsqu'ils étaient au pouvoir ? On sait aussi que des plans sociaux ont été « bloqués » pendant la campagne présidentielle.

Les emplois d'avenir et les contrats de génération viennent d'entrer en application. Les premiers résultats se feront sentir dans quelques semaines. La banque publique d'investissement vient juste de se mettre en place mais jouera un rôle important pour soutenir les entreprises, en particulier les PME.

PS29

Le pacte électrique breton



Le débat national sur la transition énergétique vient de s'ouvrir partout en France.

La Conférence bretonne de l'énergie, installée depuis janvier 2010, qui tenait sa 9^e réunion plénière le 22 mars, a permis un échange avec l'ensemble des acteurs de l'énergie en Bretagne sur les modalités de la déclinaison régionale de ce grand débat national sur la transition énergétique, qui se veut ouvert et citoyen.

Quelle énergie dans 10, 20, 30 ou 40 ans ? Quels sont les investissements nécessaires aujourd'hui ? Comment développer les énergies renouvelables ? Comment optimiser au maximum nos consommations, utiliser au mieux l'énergie disponible ? Telles sont les principales questions sur lesquelles tous les Français sont invités à débattre.

Elles trouvent un écho particulier en Bretagne, tant au regard de la problématique d'alimentation électrique, de la performance énergétique de l'habitat que du potentiel de développement des énergies renouvelables, notamment en milieu marin.

Lors de cette 9^e réunion plénière, un temps de présentation a aussi été consacré au bilan électrique et énergétique breton pour 2012, avec l'appui et l'expertise de l'OREGES (Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre) et de RTE (Réseau de transport d'électricité).

Le Pacte électrique breton était une nouvelle fois un des sujets phares de cette séance, avec, pour la première fois, un bilan exhaustif, remis à l'ensemble des participants, sur les différentes actions engagées sur ses trois piliers indissociables et complémentaires : maîtrise de la demande en électricité, déploiement massif des énergies renouvelables et sécurisation du réseau d'approvisionnement électrique.

Face aux défis énergétiques auxquels la Bretagne se trouve confrontée, l'État et le Conseil régional espèrent que la période de débats qui s'ouvre dans notre Région, jusqu'à la fin du mois de mai, sera riche d'échanges et de contributions. Un prochain rendez-vous est d'ores et déjà fixé aux membres de la Conférence bretonne de l'énergie, au mois de juin, pour faire le point sur l'apport de la Bretagne dans le débat national.

La transition écologique

Le 23 mars, le Parti Socialiste a tenu, à Paris salle de la Bellevilloise, un forum consacré à la transition écologique. « Ce n'est pas un hasard si la première réunion thématique, après le congrès de Toulouse, est consacrée à ce sujet. C'est un choix politique fort du Parti Socialiste d'avoir décidé de consacrer son premier forum à la transition écologique », a insisté Harlem Désir, en préambule de cette rencontre.



« Un devoir, pas une option »

Co-animé par le secrétaire national à la Coordination, Guillaume Bachelay, et la secrétaire nationale à l'Écologie et au Développement durable, Laurence Rossignol, le forum a largement donné la parole à des dirigeants du PS, mais aussi à des experts.

Ainsi, pour la première table ronde, intitulée « Le vivant : matière première pour l'Homme ? » Germinal Peiro, secrétaire national à l'Agriculture et à la Ruralité, est intervenu aux côtés d'Isabelle Autissier, présidente de WWF France. La table ronde « Nous lancer enfin dans la transition écologique » était animée par Eduardo Rihan-Cypel, secrétaire national à l'Énergie et Jean Jouzel, co-fondateur du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), prix Nobel de la paix (2007).

« Produire et consommer pour un nouveau modèle de développement » était animée par Bernard Soulage, secrétaire national à l'Enseignement supérieur et vice-président de la région Rhône-Alpes chargé de l'Europe et des relations internationales, et Élisabeth Laville, fondatrice-directrice d'Utopies, experte européenne de la responsabilité sociétale des entreprises, ancienne présidente du Centre d'analyse stratégique sur la consommation durable.

Enfin, la dernière table ronde sur « La fiscalité écologique comme outil pour le contrat entre l'Homme et la nature » était animée par Valérie Rabault, secrétaire nationale aux Universités permanentes et d'été et co-présidente du Conseil d'analyse économique, mais aussi par Daniel Geneste, Confédération générale du travail (CGT) et Emmanuel Mermet, Confédération française démocratique du travail (CFDT).

C'est d'ailleurs sur cette question qu'Harlem Désir a particulièrement insisté dans son discours : « Les socialistes porteront cette exigence. La France est, aujourd'hui, à l'avant-dernière place en Europe sur ce terrain ! Il nous faut rattraper ce retard et nous inspirer, quand c'est nécessaire, de nos partenaires dans ce domaine. Pourquoi ? Parce qu'il nous faut maîtriser le coût de la dégradation environnementale comme le coût de l'énergie, parce qu'il y a une opportunité à encourager les comportements vertueux, ceux des ménages comme des entreprises. »

Pour le Premier secrétaire national la fiscalité écologique doit répondre à trois conditions. Tout d'abord, l'attribution principale des recettes de la fiscalité écologique doit aller à la transition écologique.



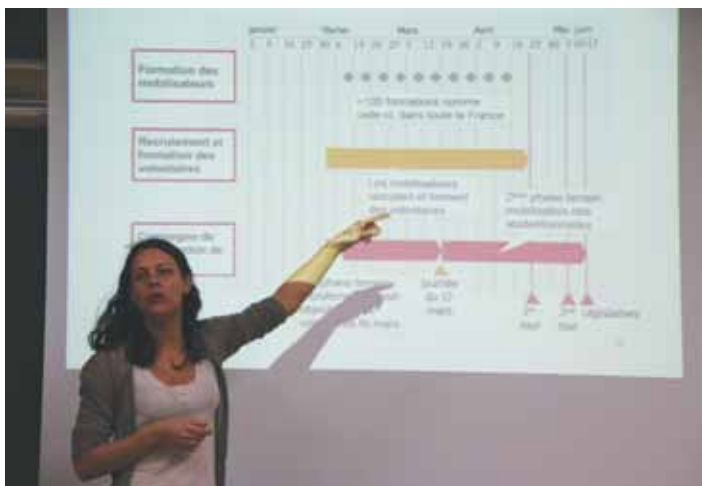
Le premier forum après le congrès de Toulouse

Ensuite, la seconde, c'est l'insertion de la fiscalité écologique dans une réforme globale de notre fiscalité, sans brusquer les Français.

Enfin, la fiscalité écologique doit avoir pour boussole la justice sociale. « A nous de faire que dans "fiscalité écologique", les Français n'entendent plus "nouveaux prélèvements" mais "intérêt commun" et "justice sociale" ! », a résumé Harlem Désir. 🇫🇷

Recrutement à la Fédération

La Fédération du Finistère du Parti Socialiste vient de procéder au recrutement d'une nouvelle permanente. Catherine Milin va renforcer l'équipe composée de Baba Bensimon, à Quimper, pour l'aspect administratif et Catherine Jean et Jean-Yves Cabon, à Brest, pour la comptabilité et la communication (*Cap Finistère* et www.ps29.org).



Catherine Milin à Brest, en formation des mobilisateurs

Originnaire de Morlaix, Catherine Milin a effectué ses études d'Histoire à Brest et Rennes. « Mon mémoire de maîtrise portait sur la mise en place de la justice de proximité, en Bretagne, entre 1789 et 1799. Une manière de voir comment les grands principes de la Révolution ont été mis en place dans les campagnes et la distance entre la théorie et la pratique », explique-t-elle.

Catherine Milin a, pendant la campagne des Primaires, participé à la formation des mobilisateurs en animant dans toute

la France, mais notamment dans le Finistère, des sessions de coaching. « Il s'agissait d'aider les militants à aller à la rencontre des électeurs pour leur présenter la démarche des Primaires et les inviter à y participer », explique-t-elle.

« Forte de cette expérience, Catherine apportera son aide pour l'organisation des Ateliers du changement qui

vont se tenir dans nos circonscriptions d'ici quelques semaines », explique Marc Coatañea. « Elle sera également chargé d'aider les secrétaires fédéraux dans leurs missions, en particulier pour le projet et la mise en route du laboratoire des idées, et d'organiser la gestion des informations qui doivent être diffusées aux secrétaires de sections ou aux adhérents », poursuit le Premier secrétaire fédéral.

La nouvelle permanente sera basée à Brest, mais sera régulièrement présente dans les locaux de la Fédération à Quimper.

Contact : 02 98 43 11 66 - milincatherine@gmail.com

Interview

L'EMSAV : combien de divisions ?

Avec Georges Cadiou

Georges Cadiou, vient de publier aux éditions Coop Breizh le dictionnaire de l'Emsav. « Il s'agit de mettre à la disposition de tous ceux qui s'intéressent au mouvement breton, un outil accessible », explique l'élu quimpérois.

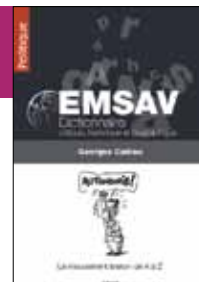
Georges Cadiou : Emsav, en Breton, signifie, « se redresser », « se relever ». Ce terme générique désigne le mouvement breton politique, culturel, et même druidique et s'emploie au singulier. Cependant, les historiens distinguent trois phases. La première va de la fin du XIX^e siècle, avec la création de l'Union régionaliste bretonne en 1899, à 1914. Ce premier Emsav a disparu dans les tranchées de la grande guerre. Le deuxième débute en 1918 et s'achève avec la seconde guerre mondiale et les dérives d'une partie du mouvement. C'est le plus étudié par les historiens car le plus intéressant, d'un point de vue culturel. Mais c'est aussi le plus contesté. A partir des années 50, débute le troisième Emsav. D'abord culturel, il reprend une forme politique avec la création du MOB et, plus tard, de l'UDB.

Cap Finistère : À la lecture de ce dictionnaire, on est frappé par le foisonnement de formations politiques qui composent l'EMSAV.

Georges Cadiou : C'est vrai et on peut

paraphraser la formule célèbre qui s'appliquait au mouvement trotskyste : à deux, ils fondent un parti, à trois, c'est une scission. Il est vrai que les militants de l'Emsav ont une fâcheuse tendance à multiplier les organisations politiques. Mais en lisant ce dictionnaire, on constate tout de même que l'Emsav d'aujourd'hui est plutôt à gauche.

En fait, il existe un paradoxe de l'Emsav : les mouvements qui le composent, à l'exception d'une infime minorité d'extrême-droite, défendent des positions très largement partagées par la population. Je pense à tout ce qui touche à la langue bretonne, en particulier. Mais, on ne retrouve pas cette adhésion dans les urnes. C'est assez différent de ce qu'on peut constater en Catalogne ou en Corse, par exemple. La prise en compte de ces revendications par le PS contribue à expliquer ce paradoxe.



Cap Finistère : Pourquoi ce livre maintenant ?

Georges Cadiou : Après le livre et le documentaire « L'Hermine et la croix gammée » (voir Cap Finistère n°901, 18 mars 2011), je voulais aller plus loin et montrer que le troisième Emsav est bien différent du deuxième. Mais, au fil de mes recherches, il m'est apparu plus judicieux de réaliser un dictionnaire de l'Emsav en général, d'autant qu'il n'existait pas encore d'ouvrage de ce type.

Cap Finistère : Il y a un ou plusieurs Emsav ?

Agenda

22 avril

**18 h 00 : Conseil fédéral
au local du PS à Brest.**

29 avril

**19 h 30 : Bureau fédéral au
local du PS à Brest.**

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 997 - Vendredi 5 avril 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Filière bois

L'État a organisé dans chaque région, en collaboration avec les Conseils régionaux, des Rencontres pour l'Avenir du bois.

Les Rencontres pour la Bretagne, lancées le 15 octobre dernier, se sont achevées le 26 mars, avec la restitution des cinq ateliers de travail, en présence de Michel Morin, vice-président à l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et de Michel Cadot, Préfet de la Région Bretagne.

Les présidents de ces ateliers ont présenté des pistes d'actions concrètes pour l'avenir du bois en Bretagne, pour pérenniser la production locale, la valoriser et former les salariés.

L'enjeu de ces propositions est d'autant plus important pour la Bretagne que la filière représente 20 000 salariés répartis dans 4 000 entreprises, pour un chiffre d'affaire de 2 milliards d'euros.

Une synthèse nationale des rencontres, à laquelle participent les échelons nationaux des organisations professionnelles, sera faite dans le courant des mois de mai et juin.

Le résultat des rencontres alimentera également les réflexions régionales pour la mise en place d'un plan stratégique de développement pour la filière forêt-bois en Bretagne.

Convention entre Entreprendre au Féminin Bretagne et le Conseil général



Pierre Maille, président du Conseil général, et Sandrine Manuset, représentante déléguée de l'association « *Entreprendre au Féminin Bretagne* », ont signé, le 26 mars, une convention pour la période 2013-2015 qui vise à soutenir les femmes créatrices d'entreprises.

Au travers de l'animation d'un réseau de femmes chefs d'entreprises, elle assure aussi la promotion de l'entrepreneuriat féminin et la diffusion de la culture, de l'égalité et de l'esprit entrepreneurial.

Par cette convention 2013-2015, l'association s'engage à

poursuivre ses activités tout en mobilisant davantage le public des femmes bénéficiaires du RSA au travers d'accompagnements spécifiques (entretiens de suivi réguliers, accès facilité à la formation...).

Le Conseil général a décidé de poursuivre son soutien à l'association « *Entreprendre au Féminin Bretagne* » dans le cadre de ses politiques d'insertion et d'aide à la création d'entreprises. Les actions mises en place par l'association correspondent, en effet, aux objectifs du Conseil général qui visent à favoriser l'émergence d'activités nouvelles ou innovantes et qui participent au développement de l'offre d'insertion.

La participation du Conseil général s'élève à 43 000 euros pour l'année 2013.

Avenir de l'agroalimentaire

Afin de contribuer activement au redressement économique de notre pays impulsé par le président de la République, l'État a organisé, dans chaque région, des Rencontres pour l'Avenir de l'Agroalimentaire.

En Bretagne, ces rencontres ont été lancées le 15 octobre dernier, en présence de Guillaume Garot, ministre délégué à l'Agroalimentaire. Elles se sont terminées le 25 mars, avec les restitutions des quatre ateliers.

Plusieurs pistes d'actions ont été présentées pour l'avenir de l'agroalimentaire en Bretagne. Elles concernent à la fois la dynamisation de l'export, la restructuration des filières IAA ou le développement des compétences des salariés.

L'enjeu de ces propositions est particulièrement important pour la Bretagne, au vu du poids de l'agroalimentaire dans l'économie régionale (40 % des salariés industriels de la région, lien fort avec l'agriculture et les fournisseurs).

Ces propositions vont alimenter la réflexion nationale pour le plan agroalimentaire que le gouvernement envisage de présenter dans les mois à venir. Lors des différents échanges, la Région a réaffirmé son engagement en faveur de cette filière, évoquant BCI pour le soutien à l'export, le contrat de filière IAA sur le volet formation notamment. Le Président du Conseil régional, Pierrick Massiot, a évoqué la question des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et le lien avec la future loi « *consommation* » qui sera soumise au Parlement, en juin prochain.

Annonces légales & judiciaires

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 mars 2013 il a été constitué une société :

Dénomination sociale :

LE CLOS DES ROSES.

Siège social : 10, rue Général Ely 29200 BREST.

Forme : Société Civile Immobilière.

Siège : SCI.

Capital : 50 euros.

Objet social : Acquisition location de locaux ou immeubles.

Gérance : Madame GAENDNER Morgane 10, rue Général Ely - 29200 BREST.

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 90 ans à compter de son immatriculation au RCS de BREST.

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2013 de la SARL en liquidation **LA PRESSE DU CALVAIRE**, au capital de 8 000 euros, siège : 3, place du Calvaire - 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS, 514 529 361 RCS BREST, a décidé la dissolution anticipée. Liquidateur amiable : Monsieur ESTEVE Jean-Pierre 17, Larvor - 29460 LOGONNA DAOULAS, adresse du siège de la liquidation, dépôt au RCS de BREST.

SELARL BERTRAND QUENTEL

au capital de 7 624 euros
120, rue de Kerervern - ZAC de Kergardec III
29490 GUIPAVAS
Tél. 02 29 61 20 03

EXP'R'PORC

Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Rue du Ponant
Zone Industrielle du Vern
29400 LANDIVISIAU
RCS BREST 509 878 443

Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 mars 2013, la société HEXAC, société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros, ayant son siège social à LANDIVISIAU (29400) rue du Ponant - Zone Industrielle du Vern, identifiée sous le numéro BREST 513 853 291,

A en sa qualité d'associée unique de la société EXP'R'PORC, ci-dessus désignée, décidé la dissolution anticipée de ladite société.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil et de l'article 8, alinéa 2, du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société EXP'R'PORC peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de BREST.
Pour avis.

**Pour toute impression,
création, contactez Elodie à
l'adresse pafimp@wanadoo.fr
ou au 02 98 43 11 44.**